



TRAVAILLER 7J/7J PENDANT LES JOP, C'EST NON !

Le 23 novembre dernier, le ministre du Travail, Olivier Dussopt a fait paraître un décret visant à supprimer le repos hebdomadaire des salarié-es travaillant sur la captation, transmission, diffusion ou retransmission des compétitions organisées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paraolympiques (JOP) de 2024.

Ce décret prévoit comme contrepartie un repos compensateur au moins égal à la durée du repos supprimé.

Dans nos secteurs, les équipes techniques intermittentes sont engagées par des successions de contrats à durée déterminée. Les plannings de travail, comme les contrats de travail sont souvent transmis tardivement si bien que nous avons des raisons de croire que cette contrepartie ne sera jamais appliquée. Le Gouvernement souhaite faire travailler 7j/7j des travailleuses et travailleurs notamment de la prestation technique, de la production audiovisuelle, de la télédiffusion sans que cela n'émeuve nos organisations patronales.

La garantie de la santé et de la sécurité au travail des salarié-es avant, pendant et après les JO est fondamentale et demeure notre préoccupation !

C'est pourquoi la CGT et plusieurs de ses fédérations, dont la CGT Spectacle, ont saisi le Conseil d'Etat pour demander l'annulation du décret pour excès de pouvoir.

Les JOP ne sauraient être une tentative d'expérimentation pour précariser encore les travailleurs et travailleuses alors même que le Gouvernement annonce mettre à terre nos conventions collectives avec l'Acte 2 de la réforme du marché du travail.

La CGT Spectacle ne laissera pas faire et entend mobiliser la profession dans la prestation technique et toutes les branches concernées pour faire entendre notre colère et nos revendications !

Paris, le 20/02/2024